

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 185

08 – ARDENNES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN

Ventes et cessions

312 910 557 RCS Thonon les Bains.

LES JARDINERIES DU SALEVE.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 18763750 EUR.

Adresse : 300, rue Louis Rustin, 74160 Saint-Julien-En-Genevois.

Précédent propriétaire : 685 780 694 RCS Sedan. **A LA SEMEUSE.**

Date de commencement d'activité : 1^{er} septembre 2023.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 15 janvier 2024, la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société par actions simplifiée au capital de 18.763.750 €, ayant son siège social à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, immatriculée sous le numéro 312 910 557 au RCS de THONON LES BAINS et la société A LA SEMEUSE, société par actions simplifiée au capital de 253.422 €, ayant son siège social à CLIRON (08090), Route Nationale 43, immatriculée sous le numéro 685 780 694 au RCS de SEDAN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société A LA SEMEUSE par la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société A LA SEMEUSE ferait apport à la société LES JARDINERIES DU SALEVE de la totalité de son actif, évalué à 1.668.616 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 512.853 €, soit un apport net d'un montant de 1.155.763 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des derniers bilans établis de la société LES JARDINERIES DU SALEVE et de la société A LA SEMEUSE clôturés au 31 août 2023, non encore approuvés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2023, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société A LA SEMEUSE depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société LES JARDINERIES DU SALEVE. La société LES JARDINERIES DU SALEVE détenant la totalité des droits sociaux de la société A LA SEMEUSE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ; il n'y aura pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation du capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, le 29 février 2024 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 16/01/2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société LES JARDINERIES DU SALEVE, société absorbante, et le 16/01/2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN, au nom de la société A LA

SEMEUSE, société absorbée. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis..

